



COMTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| Date de convocation 22 janvier 2009 | L'an deux mil neuf Le 28 janvier à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre CARASSUS, Maire |
| Date d'affichage 22 janvier 2009 | En exercice : 33 |
| Nombre de Conseillers | Étaient présents : Pierre CARASSUS, Pierre HERRERO, Ginette MOREAU, Corinne MAGNIFICO, Alain TAFFOUREAU, Colette LLECH, Anselme MALMASSARI, Jean Christophe PAGES, Nadine DALLONGEVILLE, Jean François CHALOT, Henri Du BOIS de MEYRIGNAC, Chantal BAUDET, Michel GARD, Olivier JACOB, Maryse AUDAT, Michel BERLAN, Fatima ABERKANE JOUDANI, Gilbert LAVALLEE, Alexandrine TRINIDAD PRATT, Dominique GASTREIN, Clodi PRATOLA, Palmyre DEBOSSU, Marc DUMONT, Odile EYRAUD, Jean-Claude CARON, Antoine FRANZI, Alain VALOT (27) |
| En exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32 | Absents ayant donné pouvoir : Josette GUYARD à Chantal BAUDET, Jean Louis MASSON à Jean François CHALOT, Jacqueline CHEVIYER à Corinne MAGNIFICO, Marie Christophe TROUVE à Nadine DALLONGEVILLE, Martine BACHELET à Ginette MOREAU (5) |
| | Absent : Ghislaine SARGENT (1) |
| | Michel BERLAN a été élu secrétaire de séance. |

ORDRE DU JOUR

09.001 Désignation du secrétaire de séance

CONTENTIEUX

- 09.002 Réaction de la commune au jugement du TGI de Melun
- 09.003 Action en réparation contre la direction administrative
- 09.004 Avis favorable à l'émission d'un titre de recettes en réparation
- 09.005 Action en réparation contre le CGC
- 09.006 Action en réparation contre l'Etat
- 09.007 Autorisation à faire appel de la décision

URBANISME

- 09.008 Lancement de la révision simplifiée du POS/PLU
- 09.009 Acquisition terrain rue de la Flotte
- 09.010 Aliénation du sentier rural des Boulettes
- 09.011 Aliénation du sentier rural rue des Chalucarnes
- 09.012 Avis favorable route de Livry

AFFAIRES GENERALES

- 09.013 Désignation d'un représentant pour Insertion et Développement
- 09.014 Vœu sur le nouvel Hôpital

FINANCES

- 09.015 Établissement de la Taxe d'Ordures Ménagères
- 09.016 Ouverture de crédits budgétaires
- 09.017 Attribution d'un acompte à l'AGRP

PERSONNEL

- 09.018 Attribution d'un acompte CGOSM
- 09.019 Création de poste
- 09.020 Rémunération et vacation psychologue Université de Parents
- 09.021 Besoin saisonnier : création de postes
- 09.022 Rémunération des agents recenseurs

ENFANCE

- 09.023 Tarif classe de découvertes Beuve et Gantier

QUESTIONS DIVERSES

09.001 - Désignation du secrétaire de séance

A L'UNANIMITE, DESIGNÉ Michel BERLAN en qualité de secrétaire de séance.

CONTENTIEUX

09.002 - Géothermie : réaction de la commune

A L'UNANIMITE,

- **S'EMEUT** des prétentions de la société Unifergie (filiale du Crédit Agricole) à se prévaloir d'une délibération, qui appelle l'augmentation des impôts des Pénivauxois, dont il est établi qu'elle n'a jamais existé puisque le document sur lequel elle tente de fonder son droit a été fabriqué, en dehors de toute légalité, par le Maire et la direction administrative à l'instigation de la C.G.C, qui se réclamait du crédit-bailleur.
- **ALERTE** M le Préfet sur la nécessité de réagir vivement devant la situation injuste à la quelle est confrontée la commune et d'intervenir auprès de l'organisme financier pour lui rappeler ses responsabilités.
- **ALERTE** les élus des communes et leurs associations sur la prétention d'un important organisme financier de **TAXER** une petite commune, vingt cinq ans après, sur la base d'un engagement inexistant.

09.003 - Géothermie – Action en réparation contre la direction administrative

A L'UNANIMITE, AUTORISE M le Maire à engager dans l'hypothèse d'agissements condamnables une procédure de réparation à l'encontre du secrétaire général de la ville en 1984 devant la juridiction civile.

09.004 - Géothermie – émission d'un titre de recettes en réparation

A L'UNANIMITE, EMET UN AVIS FAVORABLE à l'émission d'un titre de recettes du montant de la condamnation à l'encontre de Louis AUGIER en réparation du dommage dont il serait l'auteur, étant entendu qu'il pourrait alors mobiliser l'assurance qu'il avait dû contracter pour couvrir les risques liés à son mandat.

09.005 - Géothermie – Action en réparation contre la CGC

A L'UNANIMITE, AUTORISE M le Maire à engager devant la juridiction civile une procédure de réparation à l'encontre de DALKIA (ex CGC)

09.006 - Géothermie – action en réparation contre l’Etat

A L’UNANIMITE, AUTORISE M le Maire à engager une procédure devant la juridiction administrative pour obtenir de l’Etat réparation

09.007 – Géothermie – Autorisation à faire appel de la décision

A L’UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à interjeter appel du Jugement du Tribunal de Grande Instance de Melun du 16 janvier 2009 et à confier la cause de la commune au Cabinet Acaccia

URBANISME

09.008 – Révision simplifiée du POS/PLU

A L’UNANIMITE, ACCEPTE d’engager ainsi la révision simplifiée du POS/PLU

09.009 – Acquisition rue de la Flotte

A L’UNANIMITE, ACCEPTE l’acquisition de la parcelle AR 33 au prix de 1 EURO et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’acte de vente

09.010 – Aliénation d’une portion du sentier des Boulettes

A L’UNANIMITE, DECIDE d’aliéner une partie du sentier des Boulettes au droit de la propriété de Monsieur et Madame Mirville conformément aux documents du dossier d’enquête et aux observations émises par le Commissaire.

09.011 - Aliénation du sentier rural situé entre la rue des Chalucarnes et la route de Livry

DECIDE l’aliénation du sentier rural situé entre la rue des Chalucarnes et la route de Livry.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 5 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON*)

Abstention : 2 (*MM. FRANZI, VALOT*)

09.012 - Avis favorable route de Livry

Communication sur une demande de certificat d’urbanisme.

AFFAIRES GENERALES

09.013 – Désignation représentant du conseil au sein du conseil d’administration de Insertion & Développement

DESIGNE Maryse AUDAT - demeurant 242 ter, rue des Jeux 77000 Vaux le Pénil - comme représentante de la commune au sein du conseil d’administration de l’association Insertion & Développement

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON*)

09.014 - MOTION RELATIVE A LA REALISATION DE L'HOPITAL DE REFERENCE DU SUD SEINE ET MARNE

A L’UNANIMITE

ATTEND une réponse hospitalière nouvelle, conforme à la demande de soins pour une population en pleine expansion,

EXIGE l’inscription du projet de l’Hôpital de Référence du Sud Seine et Marne, conformément aux engagements pris, dans le plan « HOPITAL 2012 » en réponse aux attentes légitimes des habitants et des importants investissements réalisés par les différentes collectivités locales

FINANCES

09.015 - Taxe sur les déchets ménagers et assimilés

DECIDE D'ETABLIR la taxe prévue aux articles L 2333-92 à 96 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter du 1^{er} Janvier 2009

FIXE le montant de cette taxe à 1, 50 euro par tonne de déchets ménagers réceptionnés

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 25

Contre : 0

Abstention : 7 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI, VALOT*)

09.016 – Demande d'ouverture de crédits budgétaires

DEMANDE l'ouverture de crédits budgétaires à la section d'investissement dépense, par anticipation à l'adoption du budget primitif 2009, suivants : Chapitre 20 Article 205 Code fonction O23 = 800,00 Euros

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON*)

09.017 – Acompte sur subvention pour l'AGRP

A L'UNANIMITE, DECIDE le versement d'un acompte sur subvention à l'Association de Gestion de la Résidence la Passerelle pour un montant de vingt cinq mille euros.

PERSONNEL

09.018 – Acompte sur subvention pour le CGOSM

A L'UNANIMITE, DECIDE le versement d'un acompte sur subvention Comité de Gestion des Œuvres Sociales Municipales pour un montant de quatorze mille euros.

09.019 – création de poste

CREE 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 26

Contre : 0

Abstention : 6 (*Mmes DEBOSSU, EYRAUD - MM. PRATOLA, DUMONT, CARON, FRANZI*)

09.020 - rémunération et vacation psychologue « université de parents »

A L'UNANIMITE, ACCEPTE 36 vacations de trois heures pour l'année 2009 pour une rémunération de 25,50 euros brut l'heure de vacation.

09.021 - Création de postes- Besoins saisonniers

A L'UNANIMITE, FIXE ainsi qu'il suit les postes saisonniers nécessaires à assurer le bon déroulement des vacances scolaires :

Service Jeunesse/Pré ados :

Février 2009

-Ados

1 poste

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon.

-Pré Ados
1 poste Rémunération accessoire : 7^{ème} échelon du grade animateur chef,
1 poste Rémunération accessoire : 1^{er} échelon du grade animateur principal,

-CLSH 2 postes Grade : adjoint d'animation de 2^{ème} classe au 1^{er} échelon

09.022 – rémunération des agents recenseurs

A L'UNANIMITE, FIXE ainsi la rémunération de trois agents recenseurs et d'un agent coordinateur :
850 € pour 100 logements et 350 € pour le coordonnateur

ENFANCE

09.023 – tarifs des classes de découvertes de l'école Beuve et Gantier

ADOPTE, les tarifs des classes de découvertes de l'école Beuve et Gantier de la Commune, classe de M. Plazanet.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :
POUR : 30
Contre : 0
Abstention : 2 (MM. FRANZI, VALOT)

La séance est levée à 21h35